

**PROCES VERBAL DE REUNION DU****CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE du 31 mars 2016**

Le trente et un mars deux mille seize à 20h 30, le Conseil Municipal d'ALVIGNAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alfred Mathieu TERLIZZI, Maire.

**PRESENTS :** MM. Alfred Mathieu TERLIZZI , Daniel LAGARRIGUE, Philippe KERNINON, Olivier FAURE, Jean-Luc LAMBERT, Jean-Michel CANCÈS, Karl CAMPDORAS-RAGON,

Mmes Isabelle CÉPÈDE-LASCOSTE, Séverine MARTIGNAC, Édith BRANCHE, Isabelle LIVI, Alexa OSMONT, Edwige LAVAL,

**ABSENT(S) :** Anaël MARTIN,

**REPRESENTE (S):** Anne GIETHLEN (par Séverine MARTIGNAC),

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Alexa OSMONT

**DATE DE CONVOCATION :** 25 Mars 2016

Le compte rendu de la séance du 25 février 2016 est adopté à l'unanimité.

**INFORMATIONS GENERALES**

A. Terlizzi présente les différentes informations parvenues en Mairie :

- le programme des spectacles itinéraires bis
- Le programme des Causseries du PNR des Causses du Quercy
- Le Salon des Métiers d'Art à St Cirq Lapopie les 2 et 3 avril
- L'invitation à la cérémonie de remise des insignes aux nouveaux Maîtres-chiens au Chenil de la Gendarmerie de Gramat. JL Lambert représentera la commune.
- Une conférence sur les Dangers d'Internet organisée par l'APEL de l'école Ste Hélène avec les services de la gendarmerie, vendredi 1er avril à la salle de l'Horloge à Gramat
- Une information du Conseil Régional Midi-Pyrénées-Languedoc- Roussillon sur la procédure de choix du nouveau nom de la Région.
- un rappel sur le passage à la TNT HD le 5 avril 2016.

## RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL

### D. Lagarrigue :

Les agents ont commencé les tontes les plus urgentes : le Bourg et le cimetière. Les parterres ont été nettoyés.

D. Engélibert a effectué des réparations importantes sur la balayeuse.

Les agents ont passé plusieurs jours à la Source pour clôturer le périmètre de protection, réaliser les dalles béton autour des forages, installer des robinets d'arrêts à la buvette et terminer les branchements.

F. Espalieu rejoindra l'équipe technique pour 3 mois (avril, mai, juin) en remplacement de JP Malvy.

Une grosse panne a eu lieu à la Station d'Épuration. Des pièces importantes et onéreuses sont à changer.

L'atelier communal a été cambriolé dans la nuit du 10 au 11 mars. Tout le petit matériel a été volé (débroussailleuses, meuleuses, perceuses, petit outillage ...). Une plainte a été déposée à la Gendarmerie. Les devis de remplacement du matériel s'élèvent à 7 500 € HT environ. Un expert désigné par l'assureur viendra rapidement sur place.

D. Lagarrigue présente rapidement un devis de la société KASO pour la remise en état de l'aire de jeux. Le montant paraît élevé. D'autres consultations sont en cours. Cette société a également fait une proposition pour l'installation d'agrès.

Ph. Kerninon rappelle sa rencontre avec 5 jeunes alvignacois intéressés par l'installation d'un Street Workout (ensemble d'agrès) au Samayou. Il a consulté plusieurs sociétés et présentera leurs devis lors d'une prochaine réunion.

E. Branche demande s'il est possible de fermer à la circulation automobile le chemin qui longe le Domaine de Salgues. De grandes ornières empêchent le passage des randonneurs par mauvais temps et ce chemin se dégrade très rapidement. Une solution sera rapidement mise en place.

### O. Faure :

Il rappelle les informations données par l' ONF (Office National des Forêts) sur la gestion du Bois de Salgues. Moyennant une redevance de 2€ par hectare et par an, l'ONF établit un diagnostic de la propriété, donne des perspectives de gestion et d'entretien, prévoit les coupes et les plantations ... L'engagement de l'ONF est d'une durée de 20 ans. Après discussion, il est décidé de rajouter le Bois des Calpres et la Châtaigneraie.

Les élus, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- de signer une convention avec l'ONF pour demander l'application du régime forestier sur les parcelles suivantes d'une **superficie totale de 25 ha 60 a** :

- le Grand Bois de Salgues, section AB n° 330 (18ha 15a 95 ca)
- la Châtaigneraie, section AD 188 (3ha 53a 27ca)
- le Bois des Calpres, AD 182-183-303 (3ha 90a 78ca)

- autorisent le maire à signer tout document relatif à la conclusion de cette affaire.

### I. Livi :

Le nouveau médecin, Antonio ANSANELLI, est arrivé. Il effectue les dernières démarches auprès du Conseil de l'Ordre et de la CPAM. Il doit démarrer rapidement son activité à la Maison de Santé.

Elle rappelle que la prise en charge par la commune de six mois de loyer pour l'habitation du futur médecin avait été évoquée. Le Maire demande aux élus de se prononcer définitivement sur ce sujet.

Les élus, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- la prise en charge par la commune de six mois de loyer pour l'habitation du médecin, soit d'avril à septembre 2016,
- le règlement tous les mois pendant cette période de la somme de 550 € par virement administratif au propriétaire de l'habitation,
- d'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Une réunion avec tous les professionnels de la maison de santé aura lieu la semaine prochaine.

#### S. Martignac :

Elle a rencontré 6 jeunes au local de l'Eau-Asis pour faire un bilan du fonctionnement sur une année. Dix à quinze jeunes fréquentent ce local en majorité le vendredi soir. Ils souhaitent repeindre la salle et demandent si les barres fixées aux murs peuvent être retirées. Ils souhaiteraient pouvoir disposer d'un point d'eau à l'intérieur du local, ainsi qu'un accès Internet. Les élus vont répondre rapidement à leurs demandes.

La "journée" intergénérationnelle est fixée au 3 et 4 décembre 2016. Un contact a été pris avec Mme Derville, Directrice de la résidence Belambra pour la mise à disposition éventuelle de la grange d'animation.

#### E. Branche :

Elle a participé ce matin à l'Assemblée Départementale du CNAS. Elle envisage de réunir les agents pour faire un rappel de toutes les prestations offertes et des nouveautés pour 2016.

#### I. Cépède-Lascoste :

A. Martin étant absent, elle aborde à sa place la question de l'accueil des réfugiés. Ce sujet a été évoqué également lors de la dernière réunion du Centre Communal d'Action Sociale. Il est nécessaire de réfléchir à l'accueil de réfugiés parce qu'il y en aura à accueillir tout le temps et surtout dans le futur. Il serait important pour une commune comme Alvignac de disposer d'un local.

Dans un premier temps, les élus doivent se positionner sur leur volonté d'accueillir ou non des réfugiés et ensuite réfléchir aux modalités pratiques de cet accueil.

A. Osmont rappelle qu'il y a déjà 2 mois, les élus avaient évoqué le cas de la Commune de Figeac et qu'un contact devait être pris avec la Mairie pour connaître les conditions de l'accueil.

Une réunion sera programmée dans la semaine du 18 au 22 avril.

#### F. Terlizzi :

Il présente le projet porté par Mme Caroline Mey-Fau, conseillère départementale, de mise en place d'un local d'accueil pour les adolescents sur Gramat. Ce projet est accompagné par la Caisse d'Allocations Familiales et le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy. L'association REISSA, qui gère le centre social d'Assier-Livernon, sera l'organisme porteur du projet et mettra à disposition un animateur 5h par semaine.

- Année 2016 : expérimentation du projet en 2 phases :

1/ un diagnostic (d'avril à juin) à partir des listes de jeunes communiquées par les mairies : l'animateur se rapprochera des ados et évaluera leurs besoins.

2/ mise en œuvre du projet à partir de l'été, si le diagnostic est positif ; des activités seront alors proposées chaque week-end et durant les vacances.

- Coût :

1/Au cas où le diagnostic démontrerait l'inutilité de poursuivre ce projet, notamment par manque d'intérêt des ados, le coût s'élèvera seulement à 3 euros par jeune (financement du travail de

l'éducateur).

2/ Si le projet est mis en œuvre, la participation des communes est évaluée à 7 euros par jeune pour l'ensemble du projet (diagnostic inclus) et pour l'année 2016 (coût réel 14 euros, mais cofinancement prévu).

Il demande aux élus de se prononcer sur ce projet.

Les élus, après en avoir délibéré, et à la majorité (une voix contre : O. Faure; une abstention : K. Campdoras-Ragon) :

- acceptent de participer à ce projet
- s'engagent à verser les participations correspondantes
- autorisent le maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette affaire.

## **POINT SUR LES DOSSIERS**

Le Maire informe les élus de l'avancement des travaux sur différents projets :

### **SOURCE THERMALE**

Des travaux supplémentaires ont été réalisés par les agents et se poursuivront encore pendant une à deux semaines : clôture du périmètre de protection, dalles béton sur les captages ...

L'entreprise HydroAssistance a effectué les travaux requis sur la manchette d'instrumentation. Il reste à achever les travaux de sécurisation prévus sur la Source Salmière.

Une convention a été préparée pour la mise à disposition du site thermal pour les animations. Chaque association la signera et produira une attestation d'assurance.

Une deuxième convention sera signée avec les Amis de la Source Salmière pour la mise à disposition d'un local de stockage de matériel dans l'ancien bâtiment thermal.

Deux panneaux de signalétique seront mis en place. Racines et les Amis de la Source Salmière, qui les financeront, préparent leur mise en place.

Six entreprises ont été consultées pour l'élagage des arbres de la Source. C'est l'entreprise Poujade qui a été retenu pour ce chantier. Les travaux commenceront lundi 4 avril.

Pour l'inauguration du site le 18 juin 2016, plusieurs animations seront mises en place :

- Le Pays d'Art et d'Histoire organisera une visite commentée du site de 15h à 17h
- l'Architecte du Pavillon des Eaux et les différentes entreprises présenteront la rénovation du Pavillon
- le PNR des Causses du Quercy signera une convention avec la Fondation du Patrimoine.

D'autres projets sont en cours d'élaboration.

Les études se poursuivent pour le dossier d'aménagement du lac et de ses abords porté par le SMPVD.

### **TRAVAUX DE VOIRIE**

Une réunion a eu lieu le 22 mars à la Mairie avec le Service Territorial Routier de St Céré (STR), Orange et la Fédération Départementale des Energies (FDEL). Le STR a programmé la réfection du revêtement de la RD 673 de Padirac jusqu'au parking des camping-cars. De son côté, la FDEL a étudié avec Orange la dissimulation des réseaux et la réfection de l'éclairage public du Casino jusqu'au fond du Coustalou. Cependant, il est impossible de faire les travaux avant la réfection du revêtement qui est prévu pour les mois de mai ou juin.

La FDEL prévoit que les travaux pourront être réalisés à l'automne pour l'enfouissement et l'éclairage

public. Orange effectuera le câblage début 2017.

Afin de laisser à la commune la possibilité d'effectuer ces travaux, le STR arrêtera son chantier à l'entrée d'agglomération cette année et programmera le reste du chantier pour 2017.

## SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

A. Terlizzi fait le compte-rendu de la réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) qui s'est tenue le 22 mars. Il s'agissait de la dernière réunion de la CDCI avant la publication du périmètre des intercommunalités proposé par Mme la Préfète. Sept amendements ont été présentés. Plusieurs ont été acceptés (vallée du Lot, Cazals-Salviac). Pour ce qui concerne notre secteur, plusieurs propositions ont été faites :

Labastide-Murat a proposé deux amendements :

- la création d'un Causse Central incluant Gramat et quelques autres communes du canton, ainsi que d'autres communes du secteur Figeac. Amendement rejeté.
- l'extension de la communauté de communes à quelques autres communes afin d'atteindre le seuil minimum de population requis. Amendement rejeté.

Cère et Dordogne a demandé l'extension de sa communauté à plusieurs communes corrésiennes. Amendement rejeté.

M. Liebus, pour Causes et Vallée de la Dordogne, a déposé un amendement pour étendre sa communauté à celle de Cère et Dordogne (avec les communes corrésiennes) et la commune nouvelle de Souseyrac-en-Quercy. Amendement accepté.

La décision définitive devrait être notifiée rapidement.

## SALLE MULTIACTIVITES

Une nouvelle visite de la salle de St Parthem a été organisée. Elle paraît toujours réunir la plupart des critères déterminés par le groupe de travail : superficie, agencement... Il sera important d'intégrer les associations locales dès le départ.

La première étape concerne la signature du compromis de vente avec les propriétaires du terrain. Ensuite il convient de préciser le financement de l'opération (subventions, fonds de concours ...) Pour la conception du projet, il est possible de se rapprocher du Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE) départemental ou du Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie (SDAIL).

Une réunion publique sera organisée d'ici l'été pour présenter le projet.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA COMMUNE

Le Maire présente le compte administratif 2015 de la commune qui met en évidence un excédent d'investissement de **478 631.23 €**, un excédent sur les restes à réaliser de **5 245 €**, et un excédent de fonctionnement de **133 981.86 €**.

Le Maire quitte ensuite la séance pendant le vote du compte administratif.

D. Lagarrigue, adjoint, désigné par le Conseil Municipal à cet effet, met ce document au vote.

Les élus, après discussion, adoptent à l'unanimité le compte administratif 2015 de la Commune.

## AFFECTATION DES RESULTATS DU CA 2015 DE LA COMMUNE

Le Maire, après communication et étude du compte administratif 2015 et du document ci-dessous présentant les résultats d'exercice et résultats cumulés pour 2015, demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'affectation de ces résultats.

Résultat de fonctionnement antérieur reporté		+ 40 662.74 €
Résultat d'investissement antérieur reporté		- 546 538.44 €
<b>NATURE</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses émises	442 341.16 €	987 803.69 €
Recettes émises	920 972.39 €	1 121 785.55 €
Solde d'exécution de l'exercice	478 631.23 €	
Solde d'exécution cumulé	- <b>67 907.21 €</b>	
Reste à réaliser dépenses d'investissement	50 000.00 €	
Reste à réaliser recettes d'investissement	55 245.00€	
Solde reste à réaliser	<b>+ 5245.00€</b>	
Besoin de financement :		
Rappel du solde d'exécution cumulé	- 67 907.21 €	
Rappel du solde des restes à réaliser	+ 5 245.00 €	
Besoin de financement total	- <b>62 662.21 €</b>	
Résultat de fonctionnement :		
Résultat de l'exercice		133 981.86 €
Résultat antérieur		40 662.74 €
Total à affecter		174 644.60 €

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valident les résultats présentés ci-dessus et décident d'inscrire les crédits suivants sur le Budget Primitif 2016 :

Dépenses investissement (c/001)	67 907.21 €
Recettes investissement (c/1068)	62 662.21 €
Recettes fonctionnement (c/002)	111 982.39 €

## COMPTE DE GESTION 2015

Le Maire présente le compte de gestion 2015 de la Commune établi par la Trésorerie de Gramat.

Ce document présente des résultats strictement identiques à ceux constatés sur le compte administratif 2015 de la commune.

En conséquence, les élus adoptent à l'unanimité ce compte de gestion.

## VOTE DU TAUX DES 3 TAXES POUR 2016

Le Maire présente aux élus l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015. Les bases des taxes d'habitation et foncier bâti sont en légère augmentation. Le produit correspondant, sans changement de taux, serait de 192 461 €. Ce produit permet d'assurer normalement l'équilibre du budget.

Il rappelle que, pour les communes de l'ancienne communauté du Pays de Padirac qui avait fait le choix d'une fiscalité additionnelle, il est proposé de récupérer la part "ménages" et de la reverser à la Communauté sous forme d'une attribution de compensation. Cette part est fixée par la communauté de communes Causse et Vallée de la Dordogne à 95 968.59 €.

Les taux appliqués depuis le 1er janvier 2015 sont :

* taxe d'habitation :	<b>6.10 %</b>
* foncier bâti :	<b>13.43 %</b>
* foncier non-bâti :	<b>110.26 %</b>

Les élus, après délibération et à l'unanimité, après étude du projet de Budget Primitif et de l'état fiscal, - décident de voter les taux suivants pour 2016, soit :

* <b>taxe d'habitation :</b>	<b>6.10 %</b>
* <b>foncier bâti :</b>	<b>13.43 %</b>
* <b>foncier non-bâti :</b>	<b>110.26 %</b>

- s'engagent à reverser la somme de 95 968.59 € à la Communauté de Communes Causse et Vallée de la Dordogne sous forme d'attribution de compensation (dépense inscrite au compte 739111-chapitre 014,
- autorisent le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## SUBVENTIONS 2016

A. Terlizzi rappelle aux élus la volonté de la municipalité d'apporter un soutien aux associations extérieures à la commune qui accueillent les ressortissants Alvignacois.

Le but de cette aide est de favoriser le tissu associatif et de soutenir l'action des bénévoles au-delà des strictes limites géographiques communales. Il présente le projet d'attribution pour 2016 pour les associations communales et les associations extérieures.

Après discussion et à l'unanimité, les élus décident l'attribution de subventions pour un montant total de **11 440 €** et l'annexion au Budget Primitif 2016 de la liste de ces attributions.

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

A. Terlizzi présente en détail le Budget Primitif 2016 qui s'équilibre à **1 066 796.39 €** en section de fonctionnement et **515 907.21 €** en section d'investissement.

Il liste les achats de matériel ou mobilier prévus en 2016 qui seront réglés en section d'investissement

sur les crédits de l'opération 39, s'agissant de premiers équipements :

- panneaux de micro-signalisation (mairie, bureau information tourisme, ...)
- tondeuse autoportée
- motoculteur
- une caisse à outils complète pour le dernier agent embauché (valeur approximative 1 000 € HT)
- une pompe à injection pour la balayeuse (1 200 € HT)
- pièces pour grosses réparations sur l'épareuse (850 € HT)

D'autre part, le renouvellement de tout le matériel volé à l'atelier communal dans la nuit du 10 au 11 mars 2016 sera réglé sur les crédits de cette opération 39 afin qu'ils figurent à l'inventaire de la collectivité. La valeur approximative de ce renouvellement est de **8 000€ HT**.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, :

- donnent leur accord pour l'achat du matériel listé ci-dessus,
- décident d'adopter le budget primitif 2016.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2015 POUR LE LOTISSEMENT "LES BARRIERES"**

Le Maire présente le compte administratif 2015 du budget annexe pour le lotissement "Les Barrières" qui présente un excédent de fonctionnement de **12 442.49 €**.

Le Maire quitte ensuite la séance pendant le vote du compte administratif.

D. Lagarrigue, adjoint, désigné par le Conseil Municipal à cet effet, met ce document au vote.

Les élus, après discussion, adoptent à l'unanimité le compte administratif 2015 du budget annexe pour le lotissement "Les Barrières".

### **COMPTE DE GESTION 2015 POUR LE LOTISSEMENT "LES BARRIERES"**

Le Maire présente le compte de gestion 2015 du budget annexe pour le lotissement "Les Barrières" établi par la Trésorerie de Gramat.

Ce document présente des résultats strictement identiques à ceux constatés sur le compte administratif 2015.

En conséquence, les élus adoptent à l'unanimité ce compte de gestion.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2015 POUR LE SPANC**

Le Maire présente le compte administratif 2015 du budget annexe pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif qui ne présente ni dépense, ni recette pour cet exercice et met en évidence un excédent de fonctionnement de **1 839 €**.

Le Maire quitte ensuite la séance pendant le vote du compte administratif.

D. Lagarrigue, adjoint, désigné par le Conseil Municipal à cet effet, met ce document au vote.



Les élus, après discussion, adoptent à l'unanimité le compte administratif 2015 du budget annexe pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif .

### **COMPTE DE GESTION 2015 POUR LE SPANC**

Le Maire présente le compte de gestion 2015 du budget annexe pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif établi par la Trésorerie de Gramat.

Ce document présente des résultats strictement identiques à ceux constatés sur le compte administratif 2015.

En conséquence, les élus adoptent à l'unanimité ce compte de gestion.

### **BUDGET PRIMITIF 2016 DU LOTISSEMENT "LES BARRIERES"**

Le Maire présente le budget primitif 2016 du lotissement communal "Les Barrières". Tous les travaux relatifs à ce lotissement étant terminés et tous les lots vendus, ce budget est donc un budget de clôture définitive. Il constate en recettes de fonctionnement l'excédent constaté au compte administratif 2015, soit **12 442.49 €** et prévoit en dépenses de fonctionnement le reversement de cet excédent sur le budget communal.

Les élus, après en avoir délibéré et à l'unanimité, :

- décident de la suppression du budget annexe "Lotissement Les Barrières"
- demandent le reversement de l'excédent de clôture sur le budget principal,
- adoptent définitivement le budget primitif 2016 du budget annexe "Lotissement Les Barrières".

### **BUDGET PRIMITIF 2016 DU SPANC**

Le Maire présente le budget primitif 2016 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Il rappelle que la compétence SPANC est assurée par la Communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne depuis le 1er Janvier 2016 et que ce budget est donc un budget de clôture. Il constate en recettes de fonctionnement l'excédent constaté au compte administratif 2015, soit **1 839 €** et prévoit en dépenses de fonctionnement le reversement de cet excédent sur le budget communal.

Les élus, après en avoir délibéré et à l'unanimité, :

- décident de la suppression du budget annexe "SPANC"
- demandent le reversement de l'excédent de clôture sur le budget principal,
- adoptent définitivement le budget primitif 2016 du budget annexe "SPANC".

### **GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHÉ DIAGNOSTIC ACCESSIBILITÉ DES ERP**

A. Terlizzi rappelle aux élus la nécessité de réaliser le diagnostic d'accessibilité des Établissements Recevant du Public de la commune et la possibilité de mutualisation avec la Communauté de Communes pour cette opération.

**Considérant** que les gestionnaires d'Établissements Recevant du Public (ERP) non accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite au 1er janvier 2015 doivent s'engager à réaliser les aménagements

nécessaires et à les financer dans un délai déterminé en élaborant un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP),

**Considérant** le besoin préalable de réaliser un diagnostic accessibilité des ERP relevant de la communauté de communes, mais aussi de certaines communes du périmètre communautaire,

**Considérant** l'intérêt économique pour les collectivités et établissements publics de se grouper pour procéder à la réalisation d'un diagnostic accessibilité de leurs ERP, dans le cadre d'un groupement de commande,

**Considérant** qu'une convention constitutive doit être établie entre les parties,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**-DECIDE D'ADHERER** au groupement de commandes constitué avec la Communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne dans le cadre de la passation du marché de prestation intellectuelle en vue de la réalisation d'un diagnostic portant sur l'accessibilité des ERP communautaires et communaux,

**-ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commande jointe en annexe,

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et toute pièce relative à cette affaire,

**-DESIGNE** la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne en qualité de coordonnateur du groupement,

**-PRECISE** que le coordonnateur fera l'avance des frais de fonctionnement du groupement qui seront ensuite facturés à chaque commune cocontractante de manière équitable ;

**- PRECISE** que le coordonnateur sera chargé de la rédaction des pièces du marché selon la procédure adéquate, en accord avec les communes concernées sur la constitution du Dossier de Consultation et en assurera l'exécution et le suivi administratif et financier, pour l'ensemble des membres.

Chaque membre du groupement sera chargé, en ce qui le concerne, du suivi de la réalisation et du contrôle de la prestation.

## **TRANSFERT DES RUES ET PLACES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

D. Lagarrigue informe les élus la décision de la Communauté de Communes de prendre en charge la totalité des rues et places. La communauté de communes prendra en charge la bande de roulement en entretien et réfection en goudron. Si la commune souhaite dans le même temps effectuer des travaux sur les trottoirs ou les réseaux, ces travaux seront entièrement à sa charge. Si la commune souhaite remplacer le goudron par de l'enrobé, elle réglera le supplément.

Il demande aux élus de se prononcer sur cette proposition.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décident le transfert à la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne des rues et places du bourg d'Alvignac telles qu'indiquées sur le tableau et la liste joints en annexe,

- autorisent le Maire ou D. Lagarrigue, adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette affaire.

## **PREPARATION DE LA REUNION PUBLIQUE DU 7 AVRIL**

La commission communication a préparé le déroulement de cette réunion publique destinée à présenter les réalisations des deux premières années du mandat ainsi que les projets en cours. Chaque élu interviendra sur un sujet précis et répondra aux questions de la salle.

Un pot convivial clôturera cette réunion.

## **QUESTIONS DIVERSES**

A. Terlizzi donne les résultats du Casino pour le mois de février. Ils sont corrects..

Il fait part d'une demande de l'Association "les Bouchons d'Amour". Cette association récupère les bouchons, les recycle et apporte une aide aux personnes handicapées. Ils cherchent un local pour effectuer le tri des bouchons une fois par mois. Ils ont en particulier besoin de ce local pour le 27 avril. E. Branche prendra contact avec eux pour étudier les solutions possibles.

Il informe les élus de l'installation de 2 artisans sur la commune :

- Clément Bouysse, société C'BTP, entreprise de travaux publics,
- Bernard Thalamas, artisan à Padirac, qui installera un magasin de poêle à granulés dans l'ancien atelier du souffleur de verre route de Padirac.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 21 avril.

Fin de séance à 0h 05.

ALFRED MATHIEU  
TERLIZZI

DANIEL  
LAGARRIGUE

ISABELLE CÉPÈDE-  
LASCOSTE

PHILIPPE  
KERNINON

OLIVIER  
FAURE

KARL  
CAMPDORAS-RAGON

JEAN-LUC  
LAMBERT

SÉVERINE  
MARTIGNAC

ISABELLE  
LIVI

ANNE  
GIETHLEN

EDWIGE  
LAVAL

ÉDITH  
BRANCHE

JEAN-MICHEL  
CANCÈS

ANAËL  
MARTIN

ALEXA  
OSMONT